

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

UNE COMMISSION POUR LA GESTION DU FUTUR GITE COMMUNAL

Compte tenu de l'absence de Monsieur le Maire, la séance a été présidée par Jean-Claude VIGOUROUX, 1^{er} adjoint.

– **Création d'une commission Délégation de Service Public**

Monsieur le 1^{er} adjoint, expose qu'en vue de la gestion du futur gîte d'étape, il y a lieu de constituer une Commission Délégation de Service Public. La Commune possédant moins de 3 500 habitants, la Commission doit être composée : du Maire, de trois membres titulaires, et trois suppléants.

Après en avoir procédé aux votes, sont élus membres de la Commission : titulaires : ABRIAL Michel, CHASTEL Annie, et SERRES YVES ; suppléants : BELIN Denis, CHAUSSE Richard, et GAUTHIER Christelle.

– **Redevance d'occupation du domaine public avec le SDE**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose un service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs.

Devant la multiplication des opérateurs, et la difficulté technique du contrôle des réseaux existant, les élus décident de confier ces tâches au SDE.

– **Demande de DETR 2022 : Aménagement de la voirie communale**

Les élus sollicitent une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) la plus élevée possible (50%) pour financer des travaux de voirie au Monteil, à Jagonzac et à Escublac. Le montant total des travaux est estimé à 33 152,50 € HT.

– **Convention fourrière avec la SPA de Haute-Loire**

La SPA de Polignac souhaite conclure avec la commune une convention fourrière pour les chiens errants. Le coût serait de 0.50 cts par kilomètres, avec un forfait de 0.70 cts par habitants. Les élus refusent à l'unanimité de conclure cette convention.

– **Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »**

Le Centre de gestion propose une assistance de premier niveau à l'utilisation des progiciels de gestion, ainsi qu'une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des flux comptables au trésorier.

Les membres du conseil autorisent le Maire, à reconduire ces conventions qui produiront leurs effets, jusqu'au 31 décembre 2026.

Point sur les dossiers :

- Point sur le bulletin municipal
- Travaux Ancien Presbytère, et logement « La Poste »
- Déplacement de l'Eco-Point
- Demande d'installation d'une lampe d'éclairage au Nouveau-Monde
- Divers